

## LIMOGES METROPOLE

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 MAI 2023

*L'an deux mille vingt-trois le vendredi douze mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 mai 2023, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Gilles TOULZA, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### **Absents excusés représentés par un suppléant**

M. Jean-Luc BONNET est représenté par Mme Sylvie BAUDOU  
M. Alexandre PORTHEAULT est représenté par Mme Caroline BOURGER

#### **Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT  
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU  
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA  
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN  
Mme Hélène CUEILLE donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD  
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID  
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD  
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à Mme Sarah TERQUEUX  
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM  
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY  
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX  
Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

#### **Absents :**

M. Denis LIMOUSIN, Mme Nezha NAJIM, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/05/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-067-248719312-20230512-DL2323666H1

## L'ORDRE DU JOUR EST

### **Prescription de la modification n°7 du Plan local d'urbanisme de Limoges – Modification de l'Orientation d'aménagement et de programmation sur la zone 1AU du secteur du Puy Ponchet**

N° 13.9

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 29 novembre 2022, le Maire de la commune de Limoges a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune.

La présente procédure correspond à la modification n°7 du PLU visant à modifier l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) portant sur le secteur du Puy Ponchet.

#### **I. Contexte**

L'urbanisation future du secteur du Puy Ponchet est encadrée par une OAP établie lors de la révision générale du document en 2019.

Aujourd'hui la commune souhaite phaser l'aménagement du secteur dont la superficie et le nombre de logements sont importants, pour en maîtriser l'urbanisation. Elle a également la volonté d'encadrer la forme du futur bâti de façon plus précise pour garantir sa cohérence avec le tissu urbain existant et son intégration dans le paysage, le Puy Ponchet étant un secteur caractérisé par une sensibilité paysagère particulière.

L'évolution de l'OAP se justifie également pour tenir compte de l'évolution de la politique d'habitat et du contexte du marché de la production de logements sur le territoire.

Il convient donc de procéder à la modification de l'OAP en vigueur afin de mieux encadrer l'aménagement de ce secteur stratégique.

Ces éléments seront clairement explicités dans l'annexe de la présente délibération.

#### **II. Procédure**

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

1/ rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,

2/ notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),

3/ conformément à l'article L153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2023

Application agréée E.legalite.com

93\_DE-067-248710012-20230512-DL20230601

- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de la Limoges Métropole et en mairie de Limoges.

En application des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU de la commune de Limoges, en application des dispositions de l'article L153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget communautaire les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à notifier, en application de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification aux personnes publiques associées et au maire de la commune concernée par la modification.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Formalités de publicité effectuées le  
mardi 23 mai 2023

Pour le Président  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
**Sylvain ROQUES**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-007-248710312-20230512-DL2323666H1

# Commune de **LIMOGES**

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



## MODIFICATION N°7 DU PLU NOTICE DE PRÉSENTATION

MAI 2023

  
Pour le Président  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

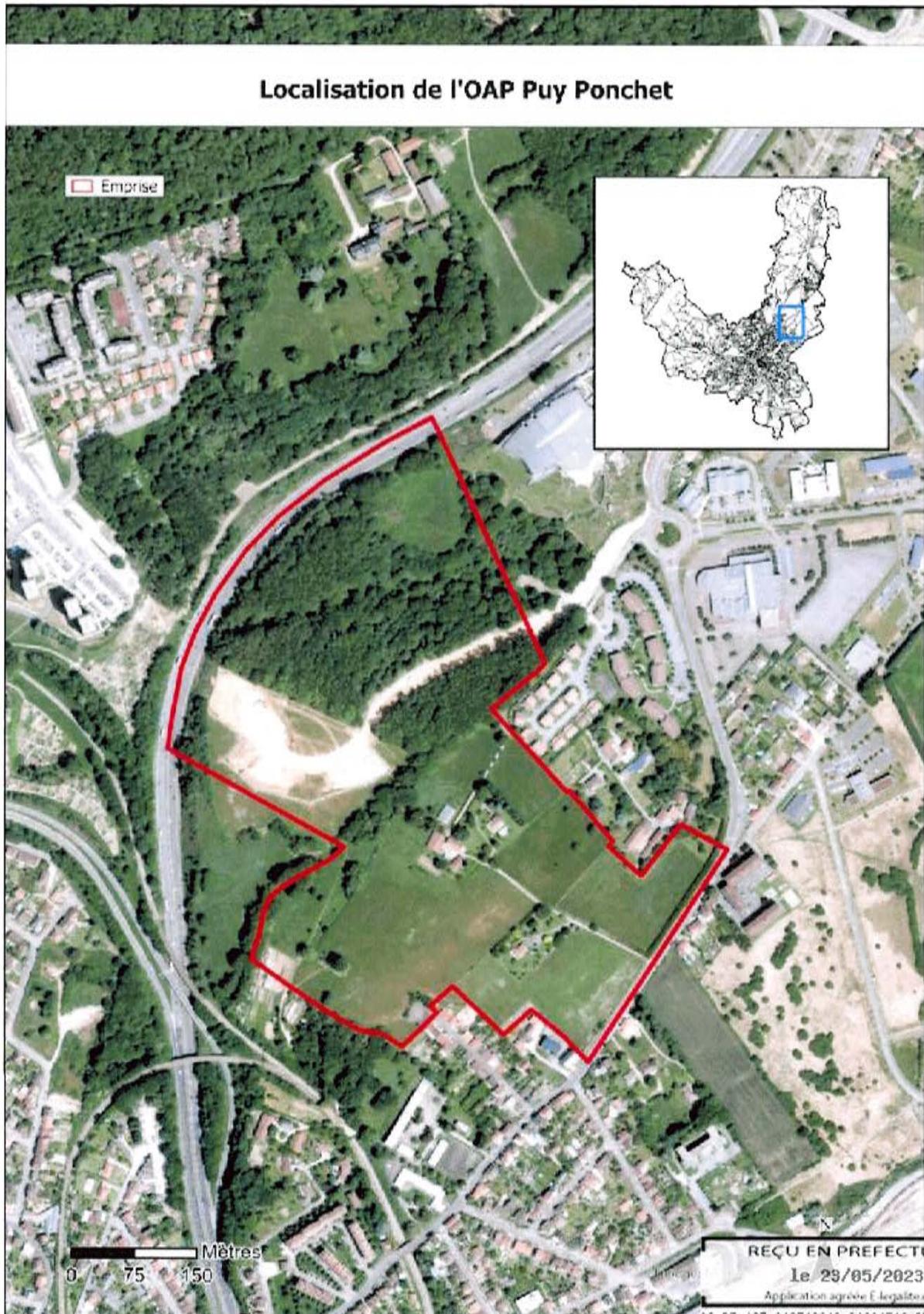
le 23/05/2023

Application agréée E-legalite.com

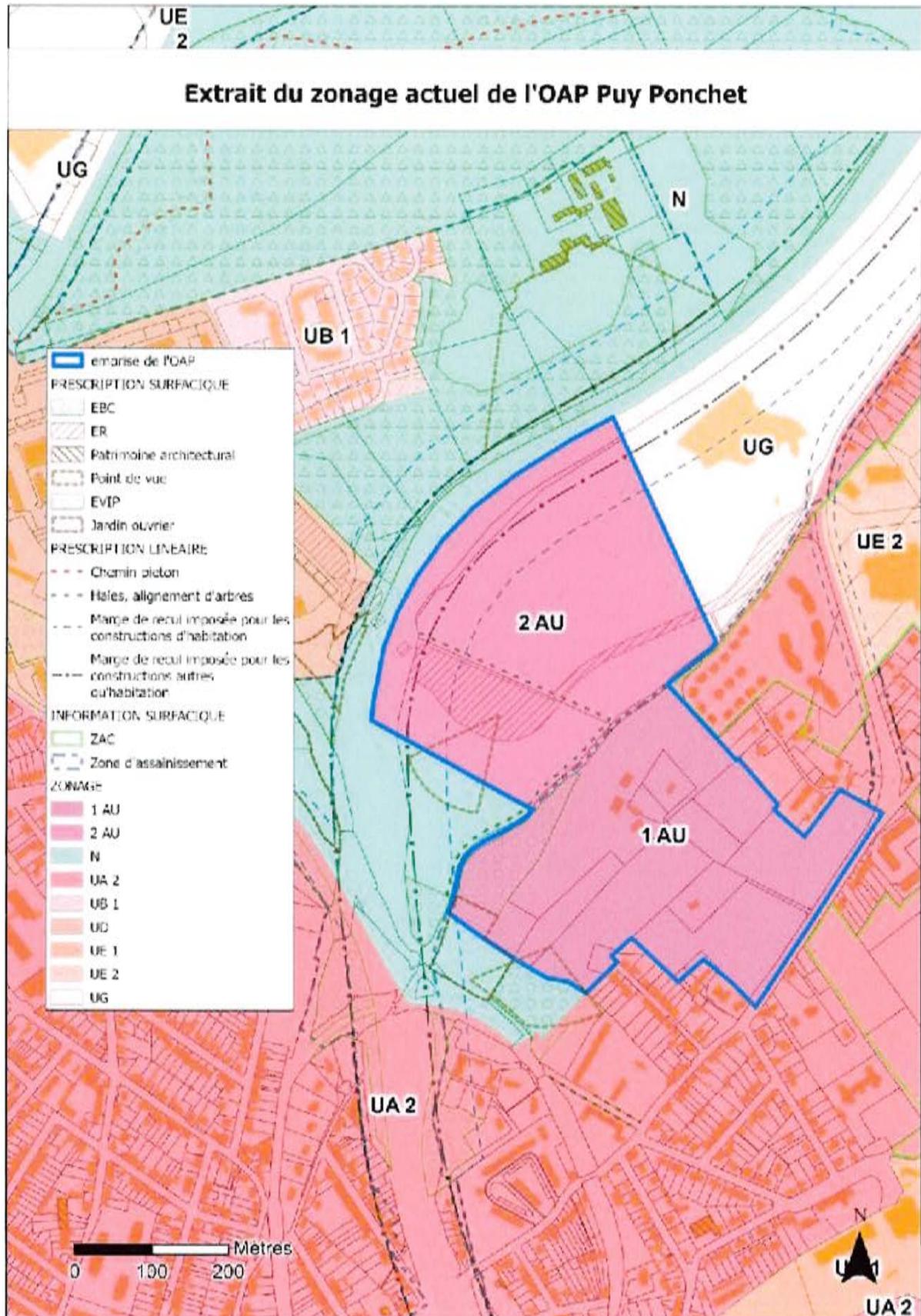
99\_DE-007-246719312-20230512-DL2023060H1

## PROJET MODIFICATION N°7

L'OAP du Puy Ponchet concernée par cette évolution se situe à l'est de la commune.



## Extrait du zonage actuel de l'OAP Puy Ponchet



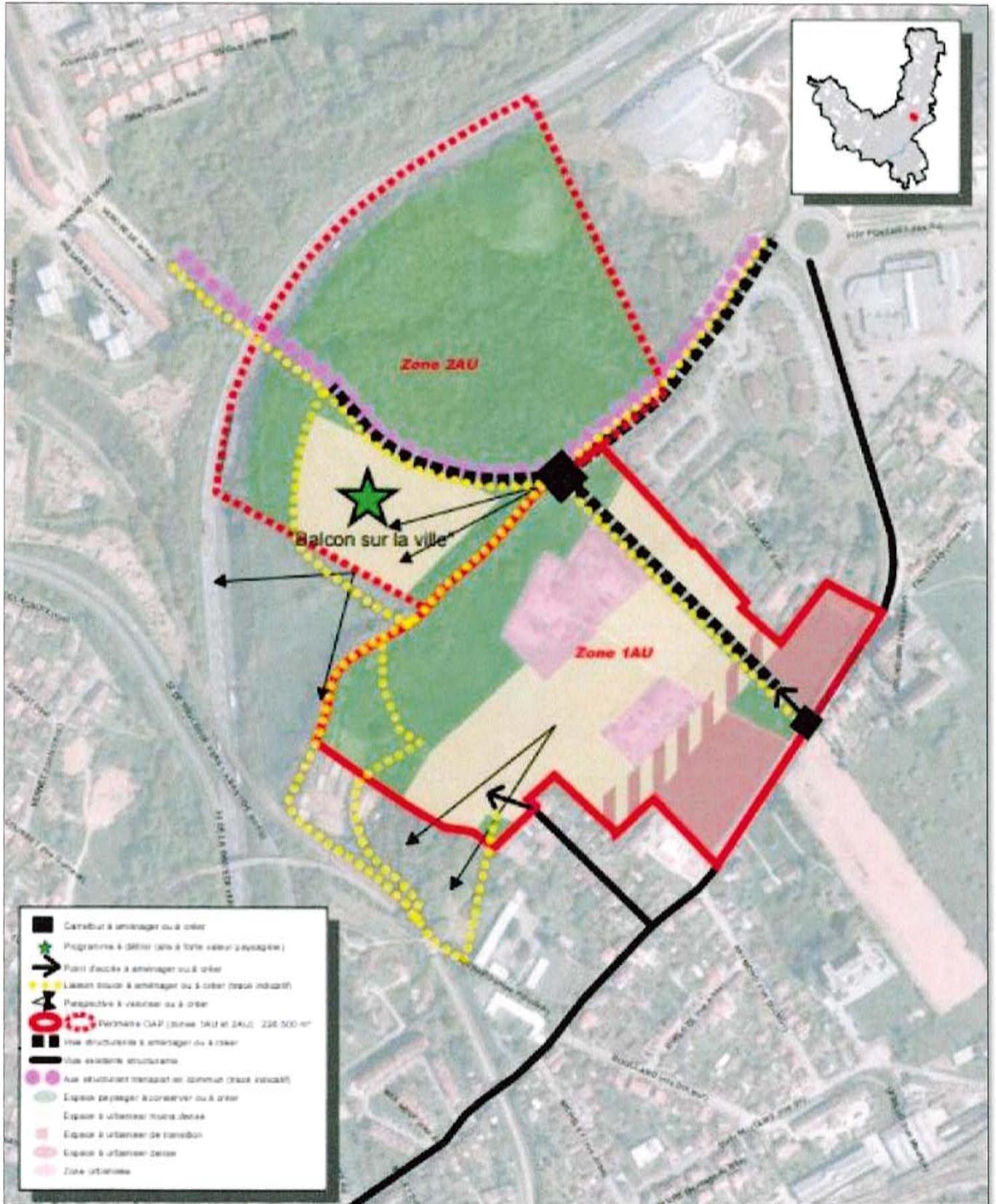
REÇU EN PREFECTURE

Le 23/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-248719312-20230512-DL2023066H1

## Schéma de l'orientation du Puy Ponchet en vigueur



REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-248719312-20230512-DL2323666H1